

L2M PROMOTION IMMOBILIERE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 40 Chemin Constant Chlore
Entrée 5, 97354 REMIRE MONTJOLY
897 400 099 RCS CAYENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 DECEMBRE 2023

Le présent procès-verbal établi ce jour en date du 08/02/2024 relate les délibérations prises par les décisions de l'associée unique du 28/12/2023 relative aux modifications statutaires

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 décembre,
A dix-huit heures,

- La société **HOLDING L2M**,

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 40 chemin Constant Chlore Entrée 5, 97354 REMIRE MONTJOLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 892 610 601 RCS CAYENNE,

Représentée par son Président, la société HOLDING JPS, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Jean-Philippe LE MOIGNE

Associée unique de la société L2M PROMOTION IMMOBILIERE,

En présence de la société HOLDING JPS, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Démission d'un Directeur Général,**
- **Suppression de l'article 28 des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique a pris acte de la démission de la société JC2 de son mandat de directeur général selon la lettre de démission adressée ce jour à la société et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide de supprimer l'article 28 des statuts.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

HOLDING L2M
Représentée par HOLDING JPS,
Représentée par M. Jean-Philippe LE MOIGNE

